LES ASPECTS DU DIABLE A TRAVERS LES DIVERS ÉTATS DE POSSESSION

Les récits de possession présentent de nombreux traits communs, quels que soient le milieu, le temps, la civilisation pour celui qui envisage seulement la partie naturelle des possessions. Les possédés de l'Évangile semblent peu différents de ceux qu'observent les missionnaires dans l'Afrique Noire ou L'Asie mystérieuse, dont certaines contrées comme la Mongolie sont hantées par les démons, suivant les légendes. Les possédés de l'antiquité ressemblent aux possédés modernes, avec cette réserve que les esprits des morts jouaient, avant la venue du Christ, le même rôle que plus tard le Démon. Enfin les possédés admis comme tels par l'Église paraissent souffrir et se comporter sur beaucoup de points comme les malades atteints de délire de possession. Ils en diffèrent par des caractères qui décèlent une action praeternaturelle et par des évolutions fréquentes vers la guérison après l'exorcisme.

Le milieu a pu multiplier les cas de possession, mais il n'a pas pu les créer de toutes pièces. Des tendances intérieures, presque banales chez l'homme, ont joué un rôle plus important. L'observateur qui part du scrupule et de l'angoisse et suit la filiation des états qui en dérivent jusqu'à la possession aboutit à cette hypothèse que chacun porte un démon en soi, mais qu'heureusement tous les humains ne deviennent pas sa proie. L'étude de cette filiation apprendra les diverses actions du Diable sur le corps et l'âme du possédé qu'elles transforment au point qu'il est possible de retrouver chez ce dernier quelques aspects du Diable, ou si on préfère des forces du mal dont les incroyants eux-mêmes ne nient pas l'existence. Les journaux qui ont consacré des articles à Hitler et à sa doctrine n'ont pas hésité à les qualifier de démoniaques, même quand ils s'adressaient à des lecteurs étrangers à tout dogme religieux.

La communauté des dispositions antérieures à l'envahissement des forces du mal explique à la fois certaines ressemblances des possédés entre eux et la contagion de la possession. Néanmoins ces derniers faits ne peuvent être retenus comme des preuves que la possession est un phénomène naturel. Pour l'Église, la maladie n'exclut pas l'action démoniaque. Dans les anciens ma-